

Maisons-Alfort, le 15 avril 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide LE VRAI PROFESSIONNEL DNA 02  
revente de DEPTAL AS**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société ACTION PIN de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **LE VRAI PROFESSIONNEL DNA 02**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit LE VRAI PROFESSIONNEL DNA 02, revente de DEPTAL AS.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit LE VRAI PROFESSIONNEL DNA 02 est un biocide de type 4 composé de 1.8 % m/m de N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine se présentant sous la forme liquide.

Le N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué

Nom ou description générique de la substance active :	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
N° CAS :	2372-82-9
Type de produit :	4

### CONSIDERANT

- Que la préparation DEPTAL AS, produit de référence du produit LE VRAI PROFESSIONNEL DNA 02 dispose de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° BTR0234 détenue par la société HYPRED SA;
- Les attestations de fourniture et d'approvisionnement du produit entre la société ACTION PIN et la société HYPRED SA ;

Considérant les éléments disponibles à ce jour,

**L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20130092 du produit LE VRAI PROFESSIONNEL DNA 02, revente du produit DEPTAL AS (AMM n° BTR0234).**

Le produit LE VRAI PROFESSIONNEL DNA 02 devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport européen d'évaluation de la substance active lors de son approbation sur la liste de l'Union des substances actives du règlement (UE) n°528/2012 et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine.

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : revente, N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, TP4